

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

SEANCE COMMUNE DU 26 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS (délibérations n°347 MES / n°1053 ONMGE)

II. Affaires financières

- 1) Décision modificative n°2 – exercice 2025 de l'EPCC (délibération n°348 MES)
- 2) Décision modificative n°2 – exercice 2025 du Syndicat mixte (délibération n°1054 ONMGE)
- 3) Refacturation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation du service Education & médiation (délibérations n°1055 ONMGE / n°349 MES)
- 4) Prise en charge des frais liés à la mission de préfiguration de la direction générale (délibérations n°1056 ONMGE / n°350 MES)

III. Affaires administratives

Procédure de recrutement du directeur musical de l'Orchestre national de Metz Grand Est

IV. Divers

- 1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la directrice générale (délibération n°351 MES)
- 2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au président (délibération n°1057 ONMGE)

V. Points d'information

Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz



Arsenal
Jean-Marie Rausch
3, avenue Ney
57000 Metz



BAM
20, boulevard d'Alsace
57070 Metz



Trinitaires
12, rue des Trinitaires
57000 Metz



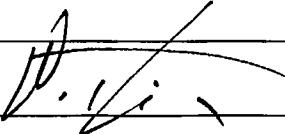
Maison de l'Orchestre
REÇU EN PREFECTURE
31, rue de la Préfecture
57074 Metz
le 30/09/2025
Agence régionale de l'orchestre
99_AR-057-255703795-20250926-000_0526092

**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2025**

MEMBRES TITULAIRES

VILLE DE METZ

Monsieur Patrick THIL	
Madame Martine NICOLAS	
Monsieur Laurent DAP	
Madame Nicole FAESSEL	
Madame Anne STEMART	visio
Madame Caroline AUDOUY	
Monsieur Nicolas TOCHET	
Monsieur Grégory DUFOUR	

REGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	visio
Monsieur Cédric CHEVALIER	
Madame Laëtitia HURLAIN	visio
Madame Stéphanie KIS	visio
Madame Martine LIZOLA	
Madame Evelyne GAREAUX	E Gareaux
Madame Marie-Claude VOINÇON	

METZ-METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	
------------------------	--

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Appel de projets Elegance

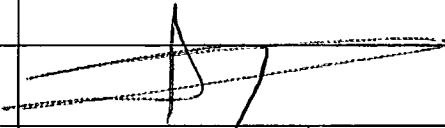
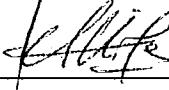
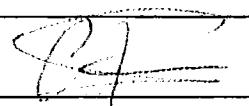
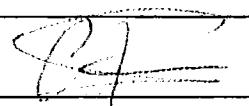
99_AR-057-255703795-20250926-EHARG_DS260

**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2025**

MEMBRES SUPPLEANTS

VILLE DE METZ

Madame Doan TRAN	
Madame Yvette MASSON FRANZIL	
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	
Monsieur Michel VORMS	
Monsieur Attila SAPCI	
Monsieur Marc SCIAMANNA	
Madame Charlotte PICARD	
Madame Françoise GROLET	

REGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	
Monsieur Alexandre CASSARO	
Monsieur Jérôme END	
Monsieur Rémy SADOCCO	
Madame Brigitte TORLOTING	Visio
Monsieur Jean-François SECONDE	
Monsieur Gilles FREMIOT	

METZ-METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	
---------------------------	--

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Appel à signatures électronique

99_AR-057-255703795-20250926-EMARS_CS260

Délibération n°1053 : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 27 juin 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 26 septembre 2025,

DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Comité Syndical du 27 juin 2025, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 11

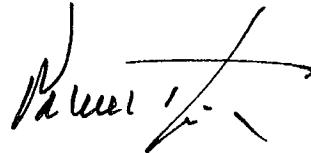
Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 26 septembre 2025,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 796 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Compte rendu

Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes

**Comité syndical de l'Orchestre national
de Metz Grand Est**

Séance commune du 27 juin 2025

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

Membres titulaires

REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRESENT
Madame Martine NICOLAS	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	-
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	-
Monsieur Grégory DUFOUR	Ville de Metz	PRESENT

REPRESENTANT LA REGION

Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Madame Laetitia HURLAIN	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	PRÉSENTE
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-
Madame Evelyne GAREAUX	Région	PRÉSENTE
Madame Marie-Claude VOINCON	Région	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	Metz Métropole	-
------------------------	----------------	---

Membres suppléants

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	-
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Attila SAPCI	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRÉSENTE
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Monsieur Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLTING	Région	-
Monsieur Jérôme END	Région	-
Monsieur Jean-François SECONDE	Région	-
Monsieur Gilles FREMIOT	Région	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	Metz Métropole	-
---------------------------	----------------	---

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRÉSENT
Madame Martine NICOLAS	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	-
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	POUVOIR à Madame Martine NICOLAS
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	-
Monsieur Grégory DUFOUR	Ville de Metz	PRÉSENT

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	Région	POUVOIR à Madame Caroline AUDOUY
Madame Stéphanie KIS	Région	PRÉSENTE
Madame Martine LIZOLA	Région	POUVOIR à Madame Stéphanie KIS
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	-

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Jean-Luc BOHL	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Olivier MANTEI	<i>Personnalité qualifiée</i>	POUVOIR à Monsieur Patrick THIL
Madame Chiara PARISI	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Pierre PAULY	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Madame Alexandra TOBELAIM	<i>Personnalité qualifiée</i>	-

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Monsieur Cédric CHEVALIER	<i>Représentant ONMGE</i>	-
---------------------------	---------------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	<i>Représentant du personnel</i>	-
Madame Céline JACQUOT	<i>Représentante du personnel</i>	PRÉSENTE

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Michel VORMS	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Monsieur Attila SAPCI	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Charlotte PICARD	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Madame Françoise GROLET	<i>Ville de Metz</i>	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	<i>Région</i>	-
Monsieur Alexandre CASSARO	<i>Région</i>	-
Monsieur Rémy SADOCCO	<i>Région</i>	-
Madame Brigitte TORLTING	<i>Région</i>	-

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Benoît BRADEL	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRESENT
Monsieur Pascal MULLER	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Philippe MANZANO	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Madame Catherine TORMEN	<i>Personnalité qualifiée</i>	-



tous les visages de la musique

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Madame Laetitia HURLAIN	<i>Représentante ONMGE</i>	-
-------------------------	--------------------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	<i>Représentante du personnel</i>	-
Monsieur Voicu SATMAREAN	<i>Représentant du personnel</i>	-

Assistaient également à la réunion, en qualité de représentants des administrations :

Pierre-Aimé ALBRECHT – Spectacle vivant, arts visuels – Région Grand Est

Gwenaëlle PROTARD – Cheffe de service, service action culturelle – Ville de Metz

Elise SERVERIN – Conseillère musique et danse – Drac Grand Est Metz

Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Fabienne AHOUANSOU, administratrice adjointe

Joseph ANDRE, directeur technique

Julia DEHAIS, secrétaire générale

Frédéric MAILLARD, administrateur – co-directeur général par intérim

Florence MARTIN, directrice artistique – co-directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption du compte rendu du CA et du CS (délibérations n°337 MES / 1043 ONMGE)	7
II.	Gouvernance : installation nouvel élu de la Ville de Metz (délibérations n°338 MES / n°1044 ONMGE)	7
III.	Approbation du rapport d'activité et des comptes 2024	7
1)	Approbation du rapport d'activité 2024 de la Cité musicale-Metz (délibérations n°339 MES / n°1045 ONMGE)	7
2)	Approbation du compte de gestion ONMGE 2024 (délibération n°1046 ONMGE)	9
3)	Approbation du compte administratif ONMGE 2024 (délibération n°1047 ONMGE).....	9
	<i>La délibération n°1047 ONMGE est approuvée à l'unanimité des présents.</i>	9
4)	Affectation du résultat ONMGE 2024 (délibération n°1048 ONMGE)	9
5)	Approbation du compte de gestion MES 2024 (délibération n°340 MES)	10
6)	Approbation du compte administratif MES 2024 (délibération n°341 MES)	10
7)	Affectation du résultat MES 2024 (délibération n°342 MES)	11
IV.	Affaires financières	11
1)	Budget supplémentaire n°1 - exercice 2025 de l'EPCC (délibération n°343 MES)	11
2)	Budget supplémentaire n°1 - exercice 2025 du Syndicat mixte (délibération n°1049 ONMGE)	12
3)	Tarification spéciale (délibération n°344 MES).....	12
4)	Tarifs des visites (délibération n°345 MES)	12
V.	Affaires administratives.....	13
1)	Modalités d'indemnisation des vols d'instruments non couverts par les contrats d'assurance (délibération n°1050 ONMGE).....	13
2)	Modalités de versement aux agents des aides FIPHFP perçues par la collectivité (délibération n°1051 ONMGE).....	13
VI.	Divers	14
1)	Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Direction générale (délibération n°346 MES).....	14
2)	Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n°1052 ONMGE)	14



tous les visages de la musique

VII. Point d'information..... 14

- 1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz..... 14

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick THIL.

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS (délibérations n°337 MES / 1043 ONMGE)

Les délibérations n°337 MES et 1043 ONMGE sont approuvées à l'unanimité des présents.

II. Gouvernance : installation nouvel élu de la Ville de Metz (délibérations n°338 MES / n°1044 ONMGE)

Patrick THIL explique que de nouveaux élus ont été intégrés à la suite des changements opérés au Conseil municipal. La nouvelle composition est la suivante :

- M. Patrick THIL, titulaire ;
- Mme DOAN TRAN, suppléante ;
- Mme Martine NICOLAS, titulaire ;
- Mme Yvette MASSON FRANZIL, suppléante ;
- M. Laurent DAP, titulaire ;
- M. Jean-Marie NICOLAS, suppléant ;
- Mme Nicole FAESSEL, titulaire ;
- M. Michel VORMS, suppléant ;
- Mme Anne STEMART, titulaire ;
- M. Attila SAPCI, suppléant ;
- Mme Caroline AUDOUY, titulaire ;
- M. Marc SCIAMANNA, suppléant ;
- M. Nicolas TOCHET, titulaire ;
- Mme Charlotte PICARD, suppléante ;
- M. Grégory DUFOUR, titulaire ;
- Mme Françoise GROLET, suppléante.

Les délibérations n°338 MES / n°1044 ONMGE sont approuvées à l'unanimité des présents.

III. Approbation du rapport d'activité et des comptes 2024

1) Approbation du rapport d'activité 2024 de la Cité musicale-Metz (délibérations n°339 MES / n°1045 ONMGE)

Frédéric MAILLARD présente le rapport d'activité 2024 de la Cité musicale. Il a été élaboré dans un contexte particulier, marqué par une transition organisationnelle en 2024.

Plusieurs nominations ont eu lieu, notamment celle de Florence MARTIN à la direction artistique de la Cité musicale. 2024 est également l'année de début d'intérim précédent l'arrivée de Daniela MARTIN en qualité de Directrice générale. Le rapport d'activité a donc été élaboré dans un contexte de transition exigeant pour l'établissement, et je tiens à remercier l'ensemble des équipes pour leur engagement.

Pour donner un aperçu des dynamiques mises en évidence par ce rapport, voici quelques chiffres clés. La fréquentation est restée stable avec 161 700 spectateurs. 414 événements ont été produits ou accueillis, ce qui correspond à une augmentation de 6 % par rapport à 2023. L'orchestre a réalisé 127 concerts, contre 105 en 2023. Les actions d'éducation artistique ont rassemblé 20 757 participants, soit 8 % de plus qu'en 2023.

La BAM a enregistré 5 678 heures d'utilisation des studios (+10 %), accueillant 264 groupes dont 31 % de nouveaux utilisateurs. La part des groupes issus du Grand Est dans la programmation des musiques actuelles est passée de 47 % à 56 %.

Bien entendu, le rapport contient de nombreux autres indicateurs qu'il n'est pas possible de détailler ici dans leur intégralité.

Du point de vue budgétaire, et dans une présentation volontairement agrégée — qui n'a pas de valeur comptable mais reflète la réalité fonctionnelle de l'ensemble de la Cité musicale-Metz, les aides publiques ont atteint 12,3 millions d'euros en 2023, contre 11,7 millions précédemment, soit une augmentation de 5 %. Deux financements exceptionnels ont été obtenus :

- 170 000 euros dans le cadre du programme « Mieux Produire, Mieux Diffuser » porté par la DRAC et l'Eurométropole pour les activités de l'orchestre ;
- 480 000 euros pour la migration des équipements scéniques vers la technologie LED.

Le budget combiné de la Cité musicale-Metz s'établit à 17 millions d'euros, avec un équilibre maintenu entre les deux structures (entre 23 et 24 % de ressources propres).

Charlotte PICARD demande combien de spectacles ont été organisés aux Trinitaires en 2024 et le taux d'occupation.

Florence MARTIN indique que la proportion exacte de concerts entre Trinitaires et BAM ne figure pas dans le rapport. Le document mentionne uniquement la répartition des formations locales entre les deux lieux, ce qui ne répond pas entièrement à la question posée.

Charlotte PICARD souhaite savoir combien de jours les trois salles des Trinitaires ont été ouvertes au public.

Florence MARTIN reconnaît ne pas avoir la réponse mais s'engage à la fournir.

Frédéric MAILLARD précise que le rapport distingue 92 concerts et spectacles à l'Arsenal, mais ne fait pas de distinction entre la BAM et les Trinitaires. Pour ces deux lieux, le rapport mentionne 580 artistes accueillis et 78 concerts hors jeunes publics.

Florence MARTIN précise que le rapport mentionne 34 représentations à la BAM, 39 aux Trinitaires et une à l'Arsenal. Cela montre un certain équilibre entre les lieux, bien que la question du taux d'occupation reste à traiter ultérieurement.

Le rapport d'activité et des comptes 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Approbation du compte de gestion ONMGE 2024 (délibération n°1046 ONMGE)

Patrick THIL rappelle qu'il sera contraint de sortir au moment du vote. Les co-directeurs par intérim devront faire de même pour l'EPCC Metz en Scènes, puisqu'ils partagent la Direction générale. La présidence sera temporairement confiée à Caroline AUDOUY pour procéder au vote en son absence.

Frédéric MAILLARD présente le compte de gestion du receveur. Ce document est en parfaite concordance avec le compte administratif qui sera examiné ultérieurement. Il propose de prendre acte de cette conformité entre les deux documents.

La délibération n°1046 ONMGE est approuvée à l'unanimité des présents.

3) Approbation du compte administratif ONMGE 2024 (délibération n°1047 ONMGE)

Frédéric MAILLARD présente le compte administratif de l'Orchestre pour l'exercice 2024. Ce document fait apparaître un résultat positif de 60 659 euros, fonctionnement et investissement confondus. Cet excédent est toutefois artificiel car il provient de rattachements en 2024 de recettes votées sur l'exercice 2023, notamment pour l'acquisition d'instruments de musique (58 000 euros). Sans ces opérations comptables, l'établissement serait à peine à l'équilibre.

Il souligne également que la masse salariale est inférieure aux prévisions en raison de la suspension du paiement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) par le gouvernement.

Le budget reste donc en tension, principalement en raison de la hausse des charges de structure qui représentent 77 % des dépenses de fonctionnement. Ces charges incompressibles comprennent les salaires, la maintenance et les assurances, auxquels s'ajoutent l'inflation et les mesures nationales de revalorisation salariale. Malgré une gestion rigoureuse, les marges de manœuvre de l'orchestre apparaissent extrêmement réduites.

Charlotte PICARD demande si les fonds initialement prévus pour la GIPA ont été intégrés au budget général ou si une redistribution aux musiciens est envisagée.

Frédéric MAILLARD rappelle qu'il n'est pas possible de constituer des provisions pour une indemnité non versée. La non-distribution de cette indemnité a simplement permis de limiter le déséquilibre financier de l'établissement sans créer de marge réelle. Cette question sociale reste néanmoins préoccupante et fera l'objet d'une attention particulière avec les représentants du personnel.

La délibération n°1047 ONMGE est approuvée à l'unanimité des présents.

4) Affectation du résultat ONMGE 2024 (délibération n°1048 ONMGE)

Frédéric MAILLARD souligne que le compte administratif du syndicat mixte affiche un déficit de 63 378 euros sur la section de fonctionnement, tandis que la section investissement présente un excédent de 124 038 euros. Il propose d'affecter ces soldes aux lignes de report à nouveau correspondantes, sans mouvement complémentaire en réserve.

La délibération n°1048 ONMGE est approuvée à l'unanimité des présents.

5) Approbation du compte de gestion MES 2024 (délibération n°340 MES)

Frédéric MAILLARD propose de prendre acte que le compte de gestion de l'EPCC Metz en Scènes établi par le comptable est en parfaite concordance avec le compte administratif correspondant.

La délibération n°340 MES est approuvée à l'unanimité des présents.

6) Approbation du compte administratif MES 2024 (délibération n°341 MES)

Frédéric MAILLARD souligne que l'établissement dégage un excédent de 136 000 euros, en baisse par rapport aux 195 000 euros de 2023. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 8 millions d'euros et ont été globalement bien maîtrisées. Les frais de bâtiment sont restés stables à 651 425 euros.

Les moyens généraux ont connu un léger dépassement (346 000 euros contre 304 000 euros prévus), principalement en raison de l'inflation et des assurances.

La masse salariale s'établit à 3,89 millions d'euros, légèrement inférieure aux prévisions, mais cette situation résulte de difficultés de recrutement plutôt que d'économies structurelles. Les dépenses de programmation et d'exploitation sont en légère diminution grâce à une optimisation des coûts, sans sacrifier l'ambition artistique ni le soutien à la création. Cette performance est attribuable à la structuration d'un service de production opérationnel depuis fin 2024. Les frais de communication (359 000 euros) sont bien maîtrisés et les activités commerciales progressent grâce aux locations et services sur sites.

Les recettes atteignent 8,2 millions d'euros. La dynamique est encourageante, notamment grâce à une revalorisation de la subvention de l'État, qui reconnaît ainsi la situation particulière de cet établissement multisite aux coûts structurels importants.

Les subventions se maintiennent à un niveau stable. C'est un signe de confiance des partenaires publics malgré les contraintes budgétaires générales. Les ressources propres dépassent nettement le prévisionnel, atteignant 1,19 million d'euros contre 875 000 euros au BP, grâce à une activité soutenue et au professionnalisme des équipes dans tous les secteurs.

La billetterie reste solide, avec plus de 800 000 euros malgré une tendance nationale moins favorable. Le mécénat et les partenariats ont progressé significativement de 37 % pour atteindre 147 469 euros par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 769 000 euros, bien au-delà du budget initial de 270 000 euros, en raison du chantier de migration des équipements scéniques LED. Ce projet est soutenu par des subventions exceptionnelles de la région (160 000 euros), du centre national de la Musique (180 000 euros) et de la ville de Metz (140 000 euros). L'exercice présente un excédent de fonctionnement de 100 492 euros et un excédent d'investissement de 35 587 euros.

Élise SERVERIN demande confirmation que l'excédent est essentiellement dû à la masse salariale, en raison du non-remplacement de postes ou de vacances de poste.

Frédéric MAILLARD précise que cet élément a effectivement contribué au résultat, mais qu'il ne s'agit pas du seul facteur. D'autres optimisations de charges ont également joué un rôle.

Élise SERVERIN demande s'il a été procédé à une simulation à effectifs constants.

Frédéric MAILLARD indique qu'un équilibre très partiel aurait alors pu être atteint. Il souligne toutefois que ce type de projection reste approximatif, car il ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des variables de fonctionnement.

Patrick THIL souligne l'importance de la prudence concernant les recrutements. La cité musicale nécessite une vision à long terme pour son pilotage.

La délibération n°341 MES est approuvée à l'unanimité des présents.

7) Affectation du résultat MES 2024 (délibération n°342 MES)

Frédéric MAILLARD propose l'affectation du résultat dans le prolongement des points votés précédemment. L'excédent constaté s'élève à 100 492 euros en fonctionnement et 35 587 euros en investissement. Ces montants sont reportés au compte de report à nouveau dans leurs sections respectives.

La délibération n°342 MES est approuvée à l'unanimité des présents.

Frédéric MAILLARD annonce qu'il s'agit de la dernière présentation distincte des comptes administratifs et des comptes de gestion. Une ordonnance du 12 juin prévoit en effet la généralisation du compte financier unique, avec un déploiement au plus tard en 2026. En accord avec la DGFIP, un compte financier unique sera présenté pour la clôture de l'exercice 2025, dans une démarche de modernisation et de simplification budgétaire.

IV. Affaires financières

1) Budget supplémentaire n°1 - exercice 2025 de l'EPCC (délibération n°343 MES)

Frédéric MAILLARD explique que le budget supplémentaire numéro 1 pour l'EPCC vise à intégrer les reports d'excédents constatés au compte administratif et à ajuster certains crédits. En fonctionnement, les recettes incluent le report de l'excédent.

Côté dépenses, 29 400 euros sont ouverts en charges exceptionnelles (cession ONM, droits d'auteur, facture Héraclès). Par ailleurs, 20 000 euros sont prévus au titre de l'impôt sur les bénéfices de 2024.

En investissement, le report est également intégré.

La délibération n°343 MES est approuvée à l'unanimité des présents.

2) Budget supplémentaire n°1 - exercice 2025 du Syndicat mixte (délibération n°1049 ONMGE)

Frédéric MAILLARD présente le budget supplémentaire de l'orchestre, qui intègre le résultat 2024 ainsi que des ajustements techniques liés aux écritures d'amortissement et à la quote-part de subvention d'investissement. Ces opérations sont sans incidence sur la trésorerie réelle de l'établissement. Ce budget permet également d'intégrer les reports d'excédents constatés au compte administratif.

La délibération n°1049 ONMGE est approuvée à l'unanimité des présents.

3) Tarification spéciale (délibération n°344 MES)

Patrick THIL indique que cette tarification spéciale interviendra pour les 60 ans de Trinitaires.

Julia DEHAIS explique que cet événement se déroulera sur trois jours. Un jazz au caveau gratuit aura lieu le premier jour.

Un pass de deux jours est proposé au tarif unique de 25 euros pour les 28 et 29 novembre. La première soirée sera consacrée au jazz d'hier et d'aujourd'hui, la seconde à la musique actuelle.

La délibération n°344 MES est approuvée à l'unanimité des présents.

4) Tarifs des visites (délibération n°345 MES)

Julia DEHAIS explique que cette tarification concerne les visites guidées des salles de la Cité Musicale. De nombreuses sollicitations proviennent d'entreprises privées et de tours opérateurs. Actuellement, les équipes sont mobilisées gratuitement pour ces visites. La gratuité sera maintenue pour les visites pédagogiques, éducatives, celles organisées par l'Office du tourisme, Inspire Metz, ainsi que pour les particuliers.

Pour les visites guidées d'entreprises privées, les tarifications suivantes sont proposées :

- 15 euros par personne pour l'Arsenal (gratuit pour les moins de huit ans) ;
- 20 euros par personne pour le pack Arsenal / Saint-Pierre-Aux-Nonnains / Chapelle (gratuit pour les moins de huit ans) ;
- 10 euros par personne pour la BAM et les Trinitaires (gratuit pour les moins de huit ans).

Grégory DUFOUR demande si les visiteurs peuvent suivre les visites en plusieurs langues, notamment en allemand ou en anglais.

Julia DEHAIS confirme que deux personnes formées dans l'équipe peuvent assurer des visites en allemand et en anglais. Par ailleurs, le développement d'audio-guides pourrait être envisagé pour élargir l'offre de langues accessibles.

Charlotte PICARD estime judicieux de récupérer une partie des recettes générées par les tour-opérateurs qui commercialisent des visites de l'Arsenal ou de Saint-Pierre-Aux-Nonnains. Elle se dit rassurée que cette mesure ne s'applique pas aux autres lieux mentionnés précédemment.

La délibération n°345 MES est approuvée à l'unanimité des présents.

V. Affaires administratives

1) Modalités d'indemnisation des vols d'instruments non couverts par les contrats d'assurance (délibération n°1050 ONMGE)

Frédéric MAILLARD explique que deux musiciens ont été victimes de vols en 2023, alors que les contrats d'assurance de l'établissement étaient en cours de renouvellement. Le contrat alors en vigueur ne prévoyait qu'une couverture partielle, conduisant l'assureur à rejeter les demandes d'indemnisation. Par souci d'équité entre les musiciens et pour respecter l'obligation d'assurer leurs instruments en tout temps et lieu, l'établissement propose une prise en charge exceptionnelle en auto-assurance. Cette intervention est strictement limitée à ces deux cas précis. Les instruments concernés sont un trombone d'une valeur de 5 675 euros et un archet de contrebasse évalué à 4 500 euros.

La délibération n°1050 ONMGE est approuvée à l'unanimité des présents.

2) Modalités de versement aux agents des aides FIPHFP perçues par la collectivité (délibération n°1051 ONMGE)

Frédéric MAILLARD présente une délibération plus structurante comportant deux points. Premièrement, il s'agit d'autoriser formellement le versement intégral à un agent des aides financières versées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées à l'employeur. En effet, bien que l'agent achète lui-même l'équipement compensant son handicap professionnel, c'est l'employeur qui perçoit l'aide. Tout transfert financier nécessite une autorisation formelle par délibération.

Deuxièmement, une nouvelle aide est proposée pour compenser le reste à charge supporté par l'agent après épuisement de tous les dispositifs mobilisables (CPAM, mutuelle, fonds pour l'indemnisation des personnes handicapées).

Cette intervention de l'établissement est conditionnée à un reste à charge supérieur à 20 % du montant total, avec une limite de 2 000 euros sur cinq ans. Le risque financier reste très limité pour l'orchestre. Le dispositif présente plusieurs avantages : il favorise le maintien en emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, assure la conformité aux obligations légales de l'établissement, et peut contribuer à réduire la durée des arrêts de travail et du recours à des remplaçants.

Charlotte PICARD rappelle que le travail de musicien est fondamentalement physique et non intellectuel. Cette profession abîme les corps et doit toujours être considérée sous cet angle lorsque des demandes leur sont adressées.

La délibération n°1051 ONMGE est approuvée à l'unanimité des présents.

VI. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Direction générale (délibération n°346 MES)

En l'absence de questions, **Patrick THIL** prend acte du fait que les membres ont pris connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Direction générale.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n°1052 ONMGE)

En l'absence de questions, **Patrick THIL** prend acte du fait que les membres ont pris connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président.

VII. Point d'information

1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Florence MARTIN souligne que le festival Passage a eu lieu à l'Arsenal. Par ailleurs, l'opéra théâtre de la métropole de Metz a réalisé l'événement Aida, durant lequel l'Orchestre national de Metz-Grand Est a joué. Environ 8 000 spectateurs étaient présents.

Le lancement de la saison 2025-2026 a été un autre temps fort. Ce lancement a eu lieu le 12 juin et s'est effectué en plusieurs phases : une annonce auprès de la presse, une autre destinée aux mécènes et grands abonnés, puis un lancement public.

La formule a été diversifiée cette année pour représenter toute la richesse de la cité musicale.

Un autre moment attendu se prépare : le concert de clôture de saison de l'orchestre, en collaboration avec l'Orchestre national de Mulhouse. Cette collaboration permet de jouer des œuvres nécessitant des effectifs importants, avec 115 musiciens sur scène grâce aux deux orchestres réunis. Près de 900 spectateurs sont attendus.

Quatre événements de musique actuelle auront lieu pendant l'été : « les concerts en bas de chez vous », qui seront organisés en bas des immeubles.

Une master class sera animée par David Reiland. Cet événement de rayonnement international réunira six chefs d'orchestre à l'Arsenal pendant une semaine pour une formation exclusive avec le directeur musical.

Une restitution publique et gratuite aura lieu le 19 juillet, marquant pratiquement la fin de la saison.

L'orchestre se produira également le 11 juillet pour la clôture des Flâneries de Reims.

La reprise des activités est prévue fin août avec les derniers « concerts en bas de chez vous », puis l'ouverture officielle de « La cité en fête » les 12 et 13 septembre.

Patrick THIL demande de bien communiquer sur les « concerts en bas de chez vous ». Il est important de s'appuyer sur la mairie de quartier.

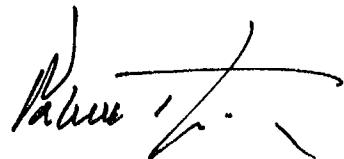
La présentation de Saison a été particulièrement réussie, alliant continuité et renouvellement. Le nouveau format consistant à proposer le pot avant la présentation s'est avéré efficace, permettant aux participants d'arriver en avance. Par ailleurs, la circulation de la parole a bien fonctionné malgré l'absence d'un présentateur.

En conclusion, il adresse ses félicitations à l'ensemble du personnel et salue tout particulièrement l'engagement des deux directeurs adjoints qui ont assuré avec efficacité l'intérim de la Direction Générale.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 27 juin 2025,

Le Président du Conseil d'administration



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Appos. de la préfète / Leg. à l'ordre

99_DE-057-255703795-20250926-092609_1053

Délibération n°1054 : Reprise sur provision pour risques et charges de gestion courante et adoption de la Décision modificative n°2

Vu les articles 7 et suivants, 8 et suivants, 9 et suivants des statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

A la section de fonctionnement :

Au titre des recettes

Chapitre 78 : L'ensemble des charges DEMOS rattachées à l'exercice 2023 ayant été mandatées, il convient de libérer cette provision dans son intégralité.

Libellé	Montant
Constitution de provisions DEMOS (délibérations 857 & 960)	154 499.18€
Reprise provisions (délibération 1006)	-118 240
Solde à reprendre	36 259.18€

Au titre des dépenses

Chapitre 011 : Les crédits libérés par les provisions seront réaffectés au chapitre 011 afin de couvrir des frais de moyens généraux, incluant les assurances (consultations, AMO et surcoût éventuel).

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR892556703795
Code APE : 90.01Z

A la section d'investissement :

Au titre des dépenses

Chapitre 13 : Réduction d'un titre de subvention 2024. En cas d'annulation de titre émis sur exercices antérieurs, il convient d'émettre un mandat au compte d'origine (chapitre 13) pour corriger le bilan.

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 26 septembre 2025.

DECIDE

- D'adopter la Décision Modificative n°2 – 2025 conformément aux tableaux annexés joints.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 26 septembre 2025

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**
31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z



REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Ag. / C. / 2025-09-30-09-26-09_1054

99_DE-057-255703795-20250926-092609_1054

Délibération n°1056 : Frais de mission préfiguration direction générale

Considérant que, dans le cadre des missions de préfiguration précédant sa prise de fonction effective, madame Daniela Martin a été sollicitée pour assurer des missions de représentation pour le compte de l'EPCC Metz en Scènes et de l'Orchestre national de Metz ;

Considérant qu'à ce titre elle a notamment participé à des rencontres professionnelles, au concert de restitution du projet Demos à la Philharmonie de Paris, ainsi qu'au conseil d'administration et au conseil syndical en date du 25 avril 2025 ;

Considérant que ces missions ont entraîné des frais de déplacement

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 26 septembre 2025,

DECIDE

- de valider la prise en charge et le remboursement des frais engagés au titre des missions de préfiguration de la directrice générale ;
- d'autoriser, le cas échéant, la refacturation desdits frais entre les deux entités concernées, conformément aux règles en vigueur.

Nombre de votants : 11

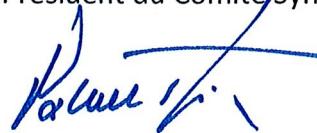
Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Metz, le 26 septembre 2025,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est
31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Délibération n°1054 : Reprise sur provision pour risques et charges de gestion courante et adoption de la Décision modificative n°2

Vu les articles 7 et suivants, 8 et suivants, 9 et suivants des statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

A la section de fonctionnement :

Au titre des recettes

Chapitre 78 : L'ensemble des charges DEMOS rattachées à l'exercice 2023 ayant été mandatées, il convient de libérer cette provision dans son intégralité.

Libellé	Montant
Constitution de provisions DEMOS (délibérations 857 & 960)	154 499.18€
Reprise provisions (délibération 1006)	-118 240
Solde à reprendre	36 259.18€

Au titre des dépenses

Chapitre 011 : Les crédits libérés par les provisions seront réaffectés au chapitre 011 afin de couvrir des frais de moyens généraux, incluant les assurances (consultations, AMO et surcoût éventuel).

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**
31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

A la section d'investissement :

Au titre des dépenses

Chapitre 13 : Réduction d'un titre de subvention 2024. En cas d'annulation de titre émis sur exercices antérieurs, il convient d'émettre un mandat au compte d'origine (chapitre 13) pour corriger le bilan.

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 26 septembre 2025.

DECIDE

- D'adopter la Décision Modificative n°2 – 2025 conformément aux tableaux annexés joints.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 26 septembre 2025

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Délibération n°1055 : Refacturation des contrats d'apprentissage du service Education & médiation par l'EPCC

En complément des personnels permanents du service Education et Médiation de la Cité musicale-Metz, l'organisation de ce service est rythmée chaque saison par le recrutement de personnels sous contrats en alternance qui préparent le diplôme de licence « *Accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant* » au sein du CFA métiers des Arts de la Scène de l'Opéra National de Lorraine.

A ce titre, l'EPCC Metz en Scènes a engagé pour le compte de la Cité musicale-Metz deux salariées en tant qu'attachée à l'accompagnement des projets éducation et médiation :

- Lucie COIMBRA et Zoé SINGER en contrat d'apprentissage du 29 août 2025 au 31 août 2026.

Considérant que les missions qui leur sont assignées couvrent l'ensemble des champs d'actions en matière d'éducation artistique et culturelles de la Cité musicale-Metz, une refacturation à hauteur de 50% des coûts salariaux (coût brut chargé ainsi que la moitié des frais annexes (tickets restaurants, mutuelle, prévoyance...)) est proposée à la charge du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Pour ce faire, l'EPCC établira mensuellement un titre de recettes à l'encontre du Syndicat mixte. La copie des bulletins de salaire des attachées à l'accompagnement des projets éducation et médiation correspondants au mois de remboursement sera jointe au titre de recettes en tant que pièce justificative.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

-Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 septembre 2025.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 26 septembre 2025.

DECIDE

- De valider la proposition de refacturation à hauteur de 50% des contrats d'apprentissage et de professionnalisation du service Education & médiation, par l'EPCC, au Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 26 septembre 2025

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**
31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Délibération n°1057 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à chaque Comité syndical des décisions qui ont été prises en application de la présente délibération.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Ces informations sont détaillées dans l'annexe.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,
- Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT relatif à la fongibilité des crédits pour les collectivités relevant de la nomenclature M57 ;

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 26 septembre 2025,

DECLARE

- Avoir reçu communication des décisions prises par le Président en matière d'ajustements budgétaire ci-annexés.

Nombre de votants : 11

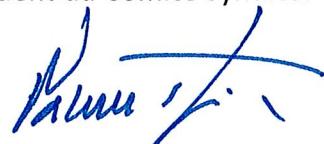
Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 26 septembre 2025,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 26 septembre 2025

Annexe n°1 à la délibération n°1057 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière de contrats et conventions

<u>CONTRACTANT</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<u>Compagnie/Société</u>	<u>Intitulé et date du spectacle</u>
Contrats d'engagements chefs/solistes	

Anton Holmer	Musique aux Mirabelles 05.07.2025
Pascal Contet	Musique aux Mirabelles 05.07.2025
Holly Hyun Choe	Festival de Fénétrange 06.09.2025
Nicolas Alvarez	Festival de Fénétrange 06.09.2025
Anna Im	Ouverture de saison 12.09.2025

Contrats de cession	
Festival Musique aux Mirabelles	Musique aux Mirabelles 05.07.2025
Les Métaboles	Festival de Vézelay 23.08.2025
Fénétrange, festival de Fénétrange	Festival de Fénétrange 06.09.2025

Autres	
Ville de Peltre (convention de partenariat)	Tournée Metz Métropole 17.09.2025
Ville de Woippy (convention de partenariat)	Tournée Metz Métropole 18.09.2025
Ville de Plappeville (convention de partenariat)	Tournée Metz Métropole 19.09.2025
Ville de Lorry-les-Metz (convention de partenariat)	Tournée Metz Métropole 20.09.2025

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 265 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z



REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Application agréée E-députation

99_DE-057-255703795-20250926-092609_1057

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 26 septembre 2025

Annexe 2 à la délibération n°1057 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière d'exécution budgétaire

Décision de virement de crédits 2025 n° 1

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 11	-	article 6251	-10 175.40
Chapitre 65	-	article 65888	10 175.40

Ce virement a été réalisé afin d'indemniser en auto-assurance les deux instruments de musique volés (délibération 1050).

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 265 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Application agréée E-logistique.com

99_DE-057-255703795-20250926-052609_1057

